Conseil municipal du 11 juin 2025 - Ardres
--- COMPTE RENDU ---

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à Ardres, sous la présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Maire, en suite de la convocation du cinq juin deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : Ludovic LOQUET, Gilles COTTREZ, Sylvie BONNIERE, Bernard HENON, Sophie VANHAECKE, Joël VANDERPOTTE, Marie-Hélène LABRE, Frédéric FEYS, René DEMASSIEUX, Chantal BRISSAUD, Edwige THIRARD, Carine RENARD, Véronique LANNOY, Brigitte LEGRAND, Isabelle REGNAUT et Ludovic BAROUX.

Excusés avec pouvoir : Marie-Claude NEUVILLE, Nathalie BUCHE, Olivier ROBE, Argentine PRUVOST, Alexis BATAILLE et Anne-Sophie DEVOS qui avaient respectivement donné pouvoir à Ludovic LOQUET, Gilles COTTREZ, Bernard HENON, Véronique LANNOY, Sylvie BONNIERE, et Sophie VANHAECKE.

Absents : Christiane SPRIET, Pierre PREVOST, Christophe DUCROCQ et Maxime LEFIEF

Secrétaire de séance : Frédéric FEYS

La séance est ouverte à 19h.
Il est procédé à l'appel.
Le Quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.
Le procès-verbal du conseil municipal du premier avril deux mille vingt-cinq est unanimement approuvé.

EAU

D25-26 PRESENTATION DU RAPPORT 2024 EAU POTABLE

Le Conseil Municipal prend acte

ASSAINISSEMENT

D25-27 PRESENTATION DU RAPPORT 2024 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal prend acte

D25-28 ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CONVENTION DE PARTENARIAT AGENCE DE L'EAU

Adopté à l'unanimité

FINANCES

D25-29 RECOMPENSES POUR L'EDITION 2025 DE L'ARENE DU LAC

Adopté à l'unanimité

D25-30 BON D'ACHAT POUR LES ELEVES DE CM2 EN REMPLACEMENT DE LA REMISE DE DICTIONNAIRES

Adopté à l'unanimité

D25-31 CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LE GEDA

Adopté à l'unanimité

D25-32 TARIFS CONCESSION CIMETIERE ET CASES DE COLUMBARIUM

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

D25-33 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Adopté à l'unanimité

D25-34 CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

D25-35 PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte

L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 20h10

Le Secrétaire de Séance
Frédéric FEYS

VILLE D'ARDRES
BRAVE ET FIDELE
PAS-DE-CALAIS

Ludovic Loquet,

Maire d'Ardres